



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
SALON DE L'AGRICULTURE
LE 3 MARS 2022

L'Agence BIO, les interprofessions et Natexbio-Maison de la BIO, avec le soutien du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation s'associent pour créer l'équipe de France du bio !

L'Agence BIO, les interprofessions (Cniel, Interfel, Interbev, Cnpo, Synalaf, Cnipt, Intercréales, Terres Univia) et Natexbio - Maison de la BIO qui fédèrent les entreprises du secteur Bio se mobilisent pour soutenir la consommation de produits issus de l'agriculture biologique.

Ensemble, elles s'engagent de manière inédite pour lancer une campagne commune d'information et de promotion du mode de l'agriculture biologique, des exigences du label AB et de ses produits, à destination des citoyens et des consommateurs français.

Alors même que la production agricole est au rendez-vous, le fléchissement de la demande de produits bio a mis en évidence la nécessaire mise en lumière du bio auprès des consommateurs, afin de rappeler ses bénéfices environnementaux, promouvoir les spécificités de son mode de production, de certification et de contrôle, pour réaffirmer les garanties qu'il représente.

Aujourd'hui, pour soutenir les producteurs qui arrivent sur le marché au terme de 2 à 3 ans de conversion et permettre à ceux qui souhaitent se convertir, il est indispensable que la demande reprenne sa progression.

Le montant de cette campagne collective, une première dans l'histoire de la bio en France, s'élève à près de 1 million d'euros. Pour l'occasion, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a alloué à l'Agence BIO un budget exceptionnel de 400 000 euros, auquel s'ajoutent les budgets exceptionnels CNIEL, Interfel et Natexpo-Maison de la Bio. L'ensemble des interprofessions s'engagent à déployer et relayer les contenus de la campagne dans leurs actions de communications.

La campagne fera dans les prochains jours l'objet d'un appel d'offre. Elle sera déployée lors du Printemps BIO, qui débutera cette année le 22 mai à l'occasion de la journée mondiale de la biodiversité.

Rappelons que la France est le 1er pays européen en production bio, avec 2,5 millions d'hectares consacrés au bio (soit près de 10% de la surface agricole) et 13% des fermes engagées. Le marché du bio connaît depuis 20 ans une croissance à deux chiffres, et représente aujourd'hui plus de 13 milliards d'euros. La création de l'équipe de France du BIO s'inscrit dans une démarche dynamique de stimulation de la consommation de produits bio.

CONTACTS PRESSE – AGENCE HAVAS PARIS :

agence-bio@havas.com

ANIA OULD LAMARA / 06.02.18.68.53

ESTHER GARCIA / 06.08.94.42.64

MARIE CROS / 06.74.00.02.36

CONTACT PRESSE - CNIEL

Delphine Sacleux / 07 86 74 80 47 / dsacleux@cniel.com
Marylène Bezamat / 06 03 99 62 07 / mbezamat@cniel.com

CONTACT PRESSE – SYNALAF

contact@synalaf.com

CONTACT PRESSE – CNIPT

Sabrina ADAM
sadam@cnipt.com / 06 16 72 67 92

CONTACT PRESSE – INTERFEL

Victoire GENEST
v.genest@interfel.com

CONTACT PRESSE – INTERBEV

Agence Gulfstream
Mathilde TOUPET - mtoupet@gulfstream-communication.fr
Melissa OUAKRAT – 06 86 06 16 09 - mouakrat@gs-com.fr

CONTACT PRESSE – CNPO

Maxime CHAUMET – 06 14 05 52 55 / maxime.chaumet@cnpo.fr

CONTACT PRESSE – Intercéréales

Aloys TACK
Tel. 01 44 31 10 21 / Port. 06 58 06 56 65
atack@intercereales.com

CONTACT PRESSE – TERRES UNIVIA

Violaine DE SAINT VAULRY – saintvaulry@droitdevant.fr – 01 39 53 53 33

CONTACT PRESSE – MAISON DE LA BIO

Lucie TAMET
Déléguée Générale – contact@maisondelabio.group

À propos de l'Agence BIO

Créée en novembre 2001, l'Agence Bio est un groupement d'intérêt public en charge du développement, de la promotion et de la structuration de l'agriculture biologique française. Elle rassemble, au sein de son conseil d'administration, des représentants des Pouvoirs publics – le ministère de la Transition écologique – le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – et des professionnels (FNAB, APCA, Synabio et la Coopération Agricole). L'Agence BIO a une mission d'intérêt général.

Ses principales missions :

- *Communiquer et informer sur l'agriculture et l'alimentation biologique et ses vertus environnementales*
- *Produire, analyser et partager les chiffres du bio avec l'Observatoire National*
- *« Être une instance » de dialogue entre l'amont agricole et l'aval industriel, entre les bios historiques et les plus récents*
- *Investir le Fonds Avenir Bio de 13 millions d'euros sur les projets collectifs d'entrepreneurs du bio les plus structurants et les plus pérennes pour les filières bio françaises.*

À propos du CNIEL :

Créé en 1974, Le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel) est l'association qui regroupe les organisations représentant les producteurs de lait de vache, les entreprises laitières privées, les coopératives laitières, et les acteurs du commerce, de la distribution et de la restauration collective.

Le Cniel incarne la volonté commune de ses membres de coopérer pour construire une filière laitière structurée, performante et durable, ancrée dans les territoires et ouverte sur la société et le monde d'aujourd'hui et de demain.

À propos d'INTERFEL :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

À propos d'Interbev :

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière française de l'élevage et des viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur, qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, labellisée par l'AFNOR « engagé RSE confirmé » de niveau 3 sur 4 en juin 2018 : le « Pacte sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale, de juste rémunération des acteurs de la filière et d'attractivité de ses métiers au service d'une alimentation raisonnée et de qualité. Aujourd'hui, cette démarche qui engage la filière dans la promesse responsable et durable « Aimez la viande, mangez-en mieux. », est portée par une campagne de communication collective du même nom, signée « Naturellement Flexitariens. »

La Commission Bio d'INTERBEV, en partenariat avec INAPORC, rassemble les professionnels de l'agriculture biologique. Elle a donc à cœur de représenter ces filières et d'accompagner leur développement.

À propos du CNPO :

Organisation de l'œuf qui représente chacun des maillons de la filière œuf, des accoueurs aux transformateurs en passant par les éleveurs.

À propos du Synalaf :

Organisation interprofessionnelle créée en 1967, le Synalaf, Syndicat National des Labels Avicoles de France, représente les organisations régionales de production de volailles fermières et œufs sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) : Label Rouge, Indication géographique protégée (IGP) et Agriculture biologique. L'ensemble de la filière de production concerne : les sélectionneurs, les accoueurs, les éleveurs, les fabricants d'aliments et les nutritionnistes, les abatteurs et transformateurs, les centres d'emballage d'œufs.

À propos du CNIPT :

Créée en 1977, le CNIPT, Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre, est l'organisme interprofessionnel reconnu par les Pouvoirs Publics (loi du 10 juillet 1975) dans le secteur de la pomme de terre de consommation (conservation et primeur), vendue sur le marché du frais en France et à l'export. Il s'agit dans le cadre du règlement de l'Union européenne n°1308/2013 du 17 décembre 2013. Le CNIPT rassemble les femmes et les hommes de la filière et impulse différentes actions concertées, au service du produit et des métiers de la filière, de la production au commerce.

À propos d'Intercéréales :

Intercéréales est l'interprofession des céréales : blé tendre, blé dur, orge mais, avoine, triticale, seigle, sorgho et riz. Elle regroupe les organisations professionnelles représentatives de la filière sur les secteurs de la production, de la collecte et commercialisation et de la première transformation. Lieu d'échange, entre les professionnels, Intercéréales a pour objectif le développement de la filière céréalière en France, dans l'intérêt de tous les maillons du secteur.

À propos de Terres Univia :

Terres Univia est l'interprofession des huiles et protéines végétales, issue de la fusion en 2015 des deux interprofessions. Terres Univia est un institut technique agricole, et assure des missions de recherche et de développement en agriculture. Elle est spécialisée dans le secteur des protéagineux, et des oléagineux.

À propos de la maison de la bio :

Créée en 2021, la Maison de la Bio est une organisation qui rassemble les organisations professionnelles de la Bio (Biopartenaire, Bio Equitable en France, Cosmébio, Forébio, Natexbio, Synabio, Synadiet, Synadis Bio), dans la continuité de la fédération Natexbio qui en constitue les fondations.

La Maison de la Bio est le fruit d'une réflexion de long terme. Elle est devenue une évidence en 2020, suite à la crise sanitaire qui a souligné les interdépendances de la filière. Son défi est d'organiser la réponse collective du secteur à l'évolution du marché en France, afin de préserver les valeurs de la Bio, et de porter la voix des entreprises de la Bio.